

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 90

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

OBJET

Validation des conclusions de l'étude sur l'inventaire des espaces, sites et itinéraires
des sports de pleine nature

**Direction de L'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Stratégies Environnementales des Territoires
16466**

PRESENTATION

Depuis quelques années, les sports de pleine nature connaissent un essor qui semble s'inscrire dans la durée. Près de trois français sur quatre de plus de quinze ans déclarent pratiquer un sport ou loisir de nature et 30% des médailles françaises aux derniers Jeux Olympiques de Rio concernaient des disciplines de sports de nature. Les activités les plus pratiquées dans notre département sont la randonnée pédestre, l'équitation, le vélo, l'escalade et les sports nautiques.

Avec sa diversité de sites, de paysages et son caractère littoral, le département des Bouches-du-Rhône présente un riche potentiel de développement des sports de nature et de leurs lieux de pratiques.

Ainsi, ce terrain de jeux remarquable est un atout indéniable pour le développement économique et le bien-être des habitants du département, d'autant que la demande touristique associée à ces pratiques sportives est en constante augmentation.

OBJET DU RAPPORT

Le présent rapport vise à valider l'étude-diagnostic sur l'inventaire des espaces, sites et itinéraires de sports de pleine nature dans le département des Bouches-du-Rhône.

La mission a permis de disposer, en complément du schéma des espaces naturels sensibles, d'un état des lieux, et d'une cartographie, de la pratique des sports de pleine nature sur le territoire.

Le département des Bouches-du-Rhône est constitué d'espaces naturels riches, diversifiés qui disposent d'identités fortes. Il convient donc de respecter et de protéger ses spécificités. Ainsi, pour chaque territoire, une approche spécifique a été envisagée.

Pour conduire cette réflexion, il a été proposé de considérer quatre territoires sur lesquels les différents acteurs locaux issus des collectivités locales, des gestionnaires de sites et des comités départementaux sportifs ont été invités à participer. Ces territoires sont :

- Marseille, Calanques et Littoral ; la Camargue ; la Provence intérieure et les Espaces marins.

En synthèse, on estime que le département regroupe plus de 800 clubs de sports de pleine nature, ce qui représente environ entre 118 000 et 218 000 licenciés qui s'ajoutent aux 300 000 à 600 000 pratiquants libres non licenciés.

L'étude a par ailleurs recensé plus de 1500 sites de pratique de sports de nature (spéléologie, escalade, plongée, courses d'orientation, VTT...).

Enfin, pour les quatre territoires d'étude identifiés, et pour de nombreuses activités, les principaux enjeux qui ressortent sont :

- Maitriser la surfréquentation pouvant entraîner des conflits d'usage et des impacts environnementaux,

- Organiser la desserte et l'accès aux sites (transports, parkings...),
- Adapter la gestion à la dégradation des milieux et à la perte d'espaces,
- Améliorer et développer l'offre de sites selon leurs potentialités,
- Améliorer la connaissance et la diffusion d'informations,
- Mettre en place des signalétiques adaptées et harmonisées,
- Assurer une gestion raisonnée des usages récréatifs liés à la mer.

Deux principales mesures permettront de poser les orientations stratégiques pour un développement maîtrisé des sports de pleine nature dans le département. Il s'agit :

- D'installer une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) qui est l'instance où se définissent des solutions opérationnelles et concertées aux problèmes d'accessibilité des lieux de pratiques des sports de nature. L'enjeu est de promouvoir une pratique raisonnée garante de la préservation des espaces naturels en bonne entente entre usagers.
- De mettre en place un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) dont les objectifs sont :
 - o Identifier des lieux de pratiques sportives, garantir leur accès aux pratiquants et leur pérennisation,
 - o Assurer que tous travaux ou mesures susceptibles de porter atteinte à ces lieux soient portés à la connaissance de la CDESI pour qu'elle puisse émettre un avis d'opportunité,
 - o Permettre aux autorités délivrant les autorisations de travaux de prescrire des mesures compensatoires,
 - o Articuler les politiques départementales (Sport, Jeunesse, Domaines départementaux, Tourisme, Handicap,...) avec la politique des sports de nature.

PROPOSITION

Compte-tenu de ces précisions, il vous est demandé de bien vouloir :

- Valider l'étude-diagnostic sur l'inventaire des espaces, sites et itinéraires des sports de pleine nature dans le département des Bouches-du-Rhône.
- Approuver le principe de l'installation d'une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la Déléguée au Domaines départementaux et aux espaces naturels, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL